



CONSEIL D'ADMINISTRATION de la CAMIEG

Energie SÉANCE DU 8 octobre 2024

ORDRE DU JOUR

1. Communication du Directeur
2. Bilan des indicateurs COG 2023
3. Budget rectificatif 2024
4. Projet ROC (Remboursement des Organismes Complémentaires)
5. Examen des dossiers CRA
6. Compte rendu des commissions

1. Communication du Directeur

Sur la situation des services :

La direction de la CAMIEG nous informe que la Caisse a repris une activité de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), consistant à rediriger les courriers destinés non pas à la CAMIEG, mais aux Organismes Complémentaires d'Assurance Maladie (OCAM).

Concernant les indicateurs relatifs à la relation avec les assurés, les objectifs sont globalement atteints, à l'exception de celui lié à la

télédéclaration du médecin traitant. Il est essentiel de mettre en place une communication claire afin que les assurés puissent régulariser leur situation directement chez leur médecin.

Notre délégation propose également d'informer les assurés qui passent du régime CAMIEG au régime complémentaire (RC Seul) afin d'élargir l'audience.

Pour les délais de traitement, bien que le dossier le plus ancien remonte à février, 90 % des dossiers sont traités dans un délai de deux mois.

Quant au taux de décroché, en comparaison avec d'autres caisses d'assurance maladie, il reste satisfaisant.

Pour le reste des indicateurs, la situation est jugée normale, et la délégation FO Énergie est en accord avec les résultats des indicateurs présentés.

Sur les dépenses du régime :

Entre janvier et août 2024, la CAMIEG a enregistré les plus fortes hausses de remboursements sur les postes suivants par rapport à 2023 :

Dentaire : la hausse de 5 % s'explique en partie par les déremboursements effectués par l'État, à la charge des OCAM et de la CAMIEG pour notre régime. Ce poste représente 24 % des dépenses du régime.

Auxiliaires médicaux : ce poste inclut des soins tels que la kinésithérapie, qui a enregistré une augmentation notable (+5,1 %) en raison de la revalorisation des tarifs des actes de kiné.

Consultations : ce poste, représentant 8 % des dépenses du régime, et a connu une hausse principalement due à la revalorisation des tarifs de consultation (+1,5 € par consultation).

Médicaments : l'augmentation est attribuable à la hausse des prix des médicaments.

On observe également un rythme de croissance des dépenses différent entre les actifs et les pensionnés : les remboursements pour les actifs augmentent de manière plus significative (+5 %) que pour les pensionnés (+0,9 %).

Notre délégation souligne la nécessité d'une coordination avec les employeurs pour analyser cette différence de consommation. S'agit-il d'une question de santé chez les agents actifs des IEG ou cette différence est-elle simplement liée au plus grand nombre d'actifs? Si une telle analyse ne peut être conduite en raison du secret médical ou de la RGPD, il serait pertinent de l'aborder sous l'angle de la prévention.

FO propose également qu'à chaque présentation, une courbe soit fournie pour suivre l'évolution des réserves de la CAMIEG face à l'augmentation des dépenses, notamment en vue du risque lié au futur changement d'OCAM et d'éventuels déremboursements supplémentaires.

Enfin, la délégation FO Énergie estime que la hausse des consommations est peut-être liée en partie à la simplification des démarches (prise de rendez-vous en ligne, consultations à distance), facilitant l'accès aux professionnels de santé.

2. Bilan des indicateurs COG 2023

Il s'agit d'une présentation des indicateurs de performance de la COG 2022-2026 pour l'année 2023.

Tableau indication 2023 vs 2022 :

Suivi des indicateurs COG		2023	2022
	Indicateurs COG	22	22
	Objectif atteint	20	19
	Objectif non atteint	2	3
	Non disponible	0 %	0 %

Trois axes principaux sont mentionnés pour évaluer l'avancée des indicateurs :

Axe 1 : Agir pour une offre de services adaptée et moderne

Cet axe vise à améliorer les services offerts aux assurés, en veillant à ce qu'ils soient adaptés aux besoins modernes.

Axe 2 : Faire de l'innovation le moteur de la transformation

L'innovation doit être perçue comme un levier essentiel pour assurer la transformation de la CAMIEG et de ses services.

Axe 3 : Renforcer le pilotage vers l'efficacité

Cet axe cherche à optimiser la gestion interne et à améliorer l'efficacité dans l'utilisation des ressources. L'objectif est d'améliorer la gestion administrative et financière de la CAMIEG afin de mieux contrôler les coûts.

Dans une analyse plus approfondie des éléments chiffrés, notre délégation se félicite des résultats obtenus sur quatre indicateurs clés, répartis entre deux externes et deux internes :

Indicateurs externes :

- Un taux de satisfaction globale de 92,75 % vis-à-vis de la CAMIEG.
- Un taux de satisfaction de 83,93 % concernant le mode de contact choisi par les assurés.

Indicateurs internes :

- Le taux d'absentéisme a retrouvé un niveau satisfaisant cette année, après un résultat peu encourageant en 2023.
- Une hausse du taux de formation du personnel a également été observée.

Ces deux derniers indicateurs témoignent d'une bonne qualité de vie au travail et d'un renforcement des compétences, notamment en vue du projet ROC, qui mobilisera une grande partie des équipes, tant en back office qu'en front office.

Concernant l'axe 2, nous soulignons que la fracture numérique ne se limite pas aux personnes éloignées des outils informatiques. Il est essentiel de prendre en compte les malvoyants au sein des IEG. Ainsi, notre délégation demande que la CAMIEG s'engage sur cette question.

Pour FO Énergie, tous les indicateurs sont au vert pour l'année 2023. Ces résultats illustrent l'excellence et la dynamique positive de la CAMIEG, ainsi que son engagement dans l'amélioration continue des services, la digitalisation et la gestion efficiente des ressources, tout en restant à l'écoute de ses assurés.

Il est évident que ces performances sont le fruit du travail collectif de l'ensemble des agents de la CAMIEG.

3. Budget rectificatif 2024

Le budget rectificatif soumis à approbation de ce Conseil d'Administration a pour objectif d'ajuster les dépenses en réponse à divers facteurs et besoins non prévus lors de l'élaboration du budget initial. Les principales raisons justifiant ces ajustements sont les suivantes :

- Ajustements des mesures liées aux ressources humaines.
- Réajustement des dépenses de fonctionnement.
- Obligations fiscales et corrections évaluatives.

Après analyse du budget rectificatif du Fonds National de Gestion Administrative (FNGA) et compte tenu des éléments présentés, l'adoption de ce budget rectificatif s'avère être une réponse adéquate et équilibrée aux besoins de la CAMIEG. Il reflète également une gestion prudente, adaptée aux imprévus auxquels la CAMIEG doit faire face.

Ainsi, notre délégation estime qu'il est pertinent de voter en faveur de ce budget rectificatif.

FO : POUR

4. Projet ROC (Remboursement des Organismes Complémentaires)

Ce projet a pris un mois de retard dans la coordination des recettes entre Almérys et les organismes concernés, ce qui pourrait affecter le calendrier global et compliquer les étapes suivantes. Les parties prenantes ont décidé de doubler la fréquence des ateliers.

À date, le démarrage en mode dégradé semble désormais inévitable, avec des fonctionnalités ou processus partiellement opérationnels, ce qui pourrait affecter la qualité de ce futur service pour les assurés. Donc des doutes persistent quant à la capacité de respecter la date de lancement prévue pour le 1^{er} janvier 2025, compte tenu des contraintes actuelles, comme la venue d'un prochain OCAM.

En complément, seulement 30 % des factures hospitalières publiques passent par le ROC, soulignant un déploiement encore limité.

Les principales préoccupations sont les retards, les incertitudes sur les délais, la coordination des acteurs et les risques de lancement avec des fonctionnalités incomplètes. FO Énergie pourrait adopter une position critique si le projet ROC affaiblit les missions de la CAMIEG, mais pourrait nuancer son avis si une concertation continue est maintenue.

5. Examen des dossiers CRA

Ce point est annulé suite à la lecture d'une déclaration commune des trois organisations syndicales (CFE Énergie, CFDT, FO Énergie) à l'intention de la délégation majoritaire.

«Les délégations CFE ÉNERGIES, CFDT et FO Énergie découvre et déplore qu'un point à l'ordre du jour intitulé "Examen des dossiers CRA" soit présenté ce jour en Conseil d'Administration.

Les délégations CFE ÉNERGIES, CFDT et FO Énergie exigent que ce point soit retiré de l'ordre de jour et qu'une Commission Recours Amiable soit convoquée dans les meilleurs délais.

En effet et conformément au règlement intérieur dans son article 22, la Commission de Recours Amiable (CRA) reçoit délégation du Conseil d'Administration pour traiter des réclamations formées contre les décisions prises par la CAMIEG dans les conditions fixées par l'article R.142-4 alinéa 2 du code de la Sécurité sociale.

De ce fait, vous le comprendrez aisément, qu'une Commission de Recours Amiable ne peut pas se tenir pour information en Conseil d'Administration, ce qui n'est pas conforme au règlement intérieur.»

Notre demande a été prise en compte, et une nouvelle Commission de Recours Amiable sera prochainement convoquée pour examiner les dossiers en attente.

Pour la délégation FO Énergie, il est crucial que les recours des assurés soient traités rapidement, et dans le respect des instances.

6. Compte rendu des commissions

Lors de la dernière Commission Ad'Hoc, la création du guide « Mon Guide CAMIEG » a été discutée. Pour FO, ce guide est simple, complet et couvre les questions les plus fréquentes des assurés. Il est en ligne depuis une semaine.

FO a proposé deux ajouts importants :

- L'intégration du service destiné aux sourds et malentendants.
- Une mention de la Commission de Recours Amiable (CRA) et du médiateur.

Un autre point abordé en Commission est l'affiliation obligatoire des ouvriers droit indirects, c'est-à-dire les bénéficiaires d'une pension de réversion de la CNIEG. FO Énergie soutient fortement cette mesure, car cette possibilité d'affiliation peut être oubliée au moment du décès du conjoint.

FO Énergie demande que cette affiliation soit rétroactive à la date du premier versement de la pension de réversion et attend une réponse positive de la CAMIEG à ce sujet.

Prochain CA

Le 3 décembre 2024